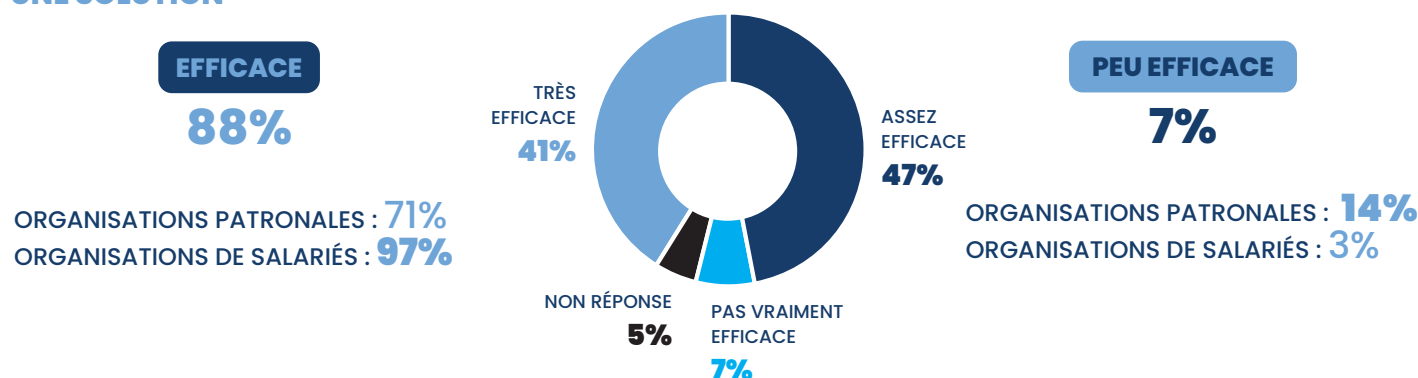


FOCUS : LA VISION DES PARTENAIRES SOCIAUX

LA NEGOCIATION COLLECTIVE SUR LES SALARIÉS AIDANTS : UN OUTIL EFFICACE

POUR MIEUX PROTÉGER LES SALARIÉS AIDANTS, LA NÉGOCIATION COLLECTIVE VOUS PARAÎT-ELLE
UNE SOLUTION



LES ORGANISATIONS DE SALARIÉS PRÉFÈRENT LA BRANCHE

Les organisations salariales privilégient la négociation au niveau des branches professionnelles à **84 %**.
les organisations patronales sont plus partagées : **52%** préfèrent la branche professionnelle, **43%** le niveau
de l'entreprise.

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE doit jouer un rôle important pour soutenir
les salariés aidants pour **97%** des partenaires sociaux (os : 98% - op : 95%) - (+3 points/2024)

LES MESURES DE SOUTIEN AUX AIDANTS CITÉES SPONTANÉMENT PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX

- 1 - SOUPLESSE DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL : HORAIRES, CONGÉS, TÉLÉTRAVAIL, CET...**
- 2 - INFORMATION, SENSIBILISATION, DIALOGUE ET ACCOMPAGNEMENT PAR LE MANAGEMENT ET LES RH**
- 3 - AIDES CONCRÈTES POUR SOULAGER LES SALARIÉS AIDANTS : REMPLACEMENT TEMPORAIRE, RÉPIT, PRESTATIONS À DOMICILE ET AUTRES SERVICES SPÉCIALISÉS**
- 4 - RECONNAISSANCE JURIDIQUE RENFORCÉE : STATUT, RÉGIMES DE PRÉVOYANCE, REVALORISATION DES CONGÉS, SÉCURISATION EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE.**